

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du lundi 26 mars 2018**

**De 17h30 à 19h00**

Nombre de membres présents : 17                      Quorum : 13  
Membres absents excusés : 7  
Membres absents : 0  
Membre invité, à titre consultatif : 1    Mme NIVELET (agent-comptable)

**PRESENTS :**

Mme BERNON, Mme DURANTAU, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, Mme MARZAT, M. ALLAIS, Mme DAVOINE, Mme TRÂN, Mme BISCH, M. BROCHARD, Mme LATEYRON, M. NIZAN, M. DULON, Mme BOISSEAU, Mme NOËL, Mme BAILY-GIBSON, Mme BODIN

**EXCUSES :**

M. FEDIEU, Mme LAVERGNE, Mme BACCIALONE, Mme GATINEAU (remplacée par Mme TRÂN), M. MICHELETTI (remplacé par M. BROCHARD), Mme BÜRK, Mme LURINE, Mlle DUBEDAT, M. BOISSEAU

**Présidente:**

P.BERNON, Principale

**Secrétaires :**

Madame BOISSEAU et Monsieur DULON

## INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 17h40.

Madame Bernon installe les secrétaires de séance. Madame Boisseau et Monsieur Dulon sont volontaires. Le CA valide cette proposition. Il y a 16 votants pour l'instant.

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Bernon présente l'Ordre Du Jour.

On procède donc au vote et l'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

### 1.2 ADOPTION DU PV DU CA N°4 du 29 janvier 2018

Madame Bernon demande s'il y a des modifications à apporter au PV transmis du CA n°4.

Madame Davoine signale qu'il manque le nombre de BMP. Madame la Principale rappelle que ce n'est pas soumis au vote et que c'est juste donné à titre informatif. Il est convenu d'ajouter au Compte-rendu un tableau concernant ces BMP. Arrivée de Monsieur Allais, à 17h48. *Le nombre de votants passe à 17.*

On procède donc au vote et le PV du CA du 29 janvier 2018 est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

### 1.3 COMPTE FINANCIER

Madame Dupiol présente les principes et contenus du Compte Financier (la réalisation du budget).

a/ Exécution du budget

b/ Exercice (résultats 2017)

Réalisation des recettes 2017 par service sur 3 ans. Plus ou moins trente élèves en plus pour la demi-pension.

Réalisation des dépenses sur 3 ans également. AP en hausse (5 voyages en 2017). Madame Dupiol présente ensuite des tableaux détaillés : AP/ALO/VE/Hébergement (SRH). Elle rappelle qu'en 2017 la dotation a baissé de 16%.

Crédits LOLF (AP) : les carnets sont inclus dans ces crédits.

Sur la totalité des 23 154,14 € des crédits LOLF, 21 000€ ont été consacrés aux manuels scolaires.

SRH : On ne peut dépenser que ce que l'on a en recettes. Le service de restauration représente à lui seul 45% du budget réalisé.

BN : service des Bourses nationales.

Madame Dupiol présente ensuite un tableau : Résultat de l'exercice

*Service général* (ALO, VE, AP) : excédent de 9 067,60 €

*Service spécial* (restauration) : excédent de 11 204,66 €

Madame Nivelet (agent comptable) explique que les collectivités n'aiment pas que l'on vote sur le résultat global. Elles préfèrent différencier les divers résultats, Général et SRH. Le CA doit se prononcer sur le choix d'effectuer un seul vote ou deux.

Le collège de Lacanau n'a pas de *biens immobilisés* (pas d'amortissements, pas de stocks à gérer) : biens supérieurs à 800 € Hors Taxes. Il n'y a pas eu d'achats supérieurs à ces 800 €. Le département souhaite par ailleurs prendre en charge le marché des photocopieurs (reprographie) et des ordinateurs.

Madame Bernon propose de se décider pour deux lignes différenciées.

Elle annonce que la cuisine autonome devrait être mise en place pour la rentrée 2019. La convention avec le département est revue dès cette année. Il y aura un chef cuisine, un second et un aide-cuisinier.

Madame Nivelet félicite la direction du collège pour le budget serein de l'établissement. Elle trouve logique que le budget finance en priorité l'éducatif.

Evolution des réserves disponibles : 9 067,60 € (Service Général) et 11 204,66 € (SRH) soit 20 272,26 € au total.

En 2017, les jours de trésorerie ont permis une autonomie financière de plus de trois mois. Un EPLE doit avoir au moins soixante jours d'autonomie (paiement des fournisseurs sur deux mois). La situation financière du collège est donc saine.

Recouvrement des créances : le taux de non-recouvrement est passé de 17,52% à 0,77% en 2017 grâce aux efforts du service d'intendance et de Monsieur Belloc en particulier.

Il est noté que le département souhaite intervenir avant que le comptable ne diligente les huissiers, notamment par le biais de la Commission d'accès à la demi-pension.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant **le compte financier 2017**. Celui-ci est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

Madame Bernon fait ensuite procéder au vote concernant **l'affectation des résultats**. Celle-ci est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

## 1.4 PRELEVEMENT SUR FONDS DE RESERVE

Madame Dupiol rappelle que le but n'est pas de thésauriser. Il faut garder au moins soixante jours de trésorerie.

Le collège prend à sa charge les réparations de moins de 3 000 €. Au-delà de cette somme, c'est le département qui prend les réparations à sa charge.

Capacité à prélever de l'établissement :

17 274,71 € (service général)

17 023,34 € (SRH)

Soit un total de 34 298,05 €.

PSC1 : 3 formations en simultané d'où le besoin de s'équiper en matériel.

Total de 34 200,43 € (service général : 24 000€ et service SRH 10 000,43€)

Ce qui n'est pas utilisé repart dans les réserves de l'année suivante.

Monsieur Allais demande quel est le délai de renouvellement du parc informatique. Cinq ou six ans. Les marchés sont actuellement à l'étude. Le collège ne doit pas acheter de matériel celui-ci étant fourni par le seul département.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le prélèvement sur fonds de réserve. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

## 1.5 ADMISSION EN NON-VALEUR

Il s'agit d'une créance au contentieux revenue en irrécouvrabilité : 155,02 € non solvables. On doit solder la dette et payer les frais d'huissier (45,41 €). Total : 200,43 €

Madame Bernon fait procéder au vote autorisant à solder cette dette. La décision est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

## 1.6 DONS

Trois dons.

1/ **Don de l'AS** de 1 033 € pour le séjour de Bombannes (argent récolté par les élèves lors de leur course sponsorisée). Ce don permet de réduire le coût du séjour de 12,72 € par élève. Madame

Boisseau signale que certains n'ont pas joué le jeu. Monsieur Brochard a choisi de mutualiser les recettes. Il a voulu montrer aux élèves qu'il faut faire des efforts.

Madame Davoine précise que cette année, seuls trois élèves de troisième ont cotisé au FSE alors qu'ils ont tous été aidés l'an dernier en quatrième.

Madame Bernon fait procéder au vote autorisant ce don de l'AS. Le don de l'AS est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

2/ **Don de la PEEP** de 200 € pour les projets égalité filles/garçons (4èmes), théâtre et exposition (500 € restent à la charge du collège).

Madame Bernon fait procéder au vote autorisant ce don de la PEEP. Le don de la PEEP est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

3/ **Don de l'ACPE** de 300 € pour le projet égalité filles/garçons.

Madame Bernon fait procéder au vote autorisant ce don de l'ACPE. Le don de l'ACPE est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

### 1. 7 SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL CAE-PEC (Parcours Emploi Compétence)

Le collège a un contrat aidé d'insertion (CUI) pour un personnel technique, financé par le département à 100%. Il est rappelé que 95% de ces contrats ont été supprimés en septembre 2017 mais que le nôtre avait été signé en juin de la même année, avant la suppression de ces contrats. La personne concernée sera remplacée à la rentrée.

Madame Bernon fait procéder au vote autorisant la signature du contrat de travail CAE-PEC. La signature du contrat CAE-PEC est validée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	16	0	1

Madame Bernon clôt le CA à 19h00.

Le secrétaire	Le secrétaire	La Présidente
A. DULON	MH. BOISSEAU	P. BERNON